



PROCÈS-VERBAL N°11

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : **mardi 08 juillet 2025**

Présent(s) : MM. Philippe BARRIERE (Président) – Max ROULON – François DUPUY – Henri CLAVIERE – Jacques DUMAS – Vincent GUICHARD – Philippe VERGNAUD – Jean-Claude BASIRICO – Jean-Jacques PETIT – Jacky DESAINTJEAN.

Excusé(s) : Mme Mathilde DELANNES – MM. Thierry ECOBICHON – Philippe LACOMBE – Patrice HERAULT – Nicolas JASKOT (33) – Mickaël AUGUSTIN (64- Absent non excusé).

Assistent : Mme Anne-Laure CHAPELLE (Référente CRTIS).

INFO : Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation de leur part.

La CRTIS rappelle que pour tous les niveaux de classement, une zone appelée "**zone de sécurité**" d'une largeur de **2,50 m en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire (article 3.3 du RTIS)**. La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner.

RAPPEL IMPORTANT : La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers. En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

Nous vous rappelons que vous avez à votre disposition :

Référent Terrain Synthétique & Eclairage : Vincent GUICHARD (33) @ : vincent.guichard33@free.fr – 📞 : 06 13 70 69 16

Référent Eclairage : Jean-Jacques PETIT (79) @ : jj.petit@orange.fr – 📞 : 06 08 80 72 31

Considérant que l'article 2.3 du Règlement des Terrains et Installations indique que la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.) de la Fédération est seule compétente pour prononcer ou valider le classement des installations sportives tous niveaux confondus ». La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n°10 du 03 juin 2025.

Pour Rappel la prochaine CRTIS aura lieu le 03 septembre 2025 - Date limite envoi dossiers : 26/08/2025

La Commission rappelle que la hauteur des buts (2,44 m sous la barre transversale) est vérifiée dans le cadre des contrôles de classement quinquennaux et/ou décennaux. Elle rappelle que cette vérification doit être faite par le club et/ou le propriétaire tout au long de la saison

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement

ANAIIS - STADE MUNICIPAL2 - NNI 170070101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 20/06/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

BOISREDON - STADE MUNICIPAL - NNI 170520101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 10/06/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

ETAULES - STADE ÉMILE ROUFFINEAU - NNI 171550101

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 03/08/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 PN en date du 27/06/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 27/06/2025.

- AAC du 30/06/2025 (250 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 08/07/2035.

- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

MIRAMBEAU - STADE MUNICIPAL - NNI 172360101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 08/04/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 24/06/2025 pour un classement en niveau E5 LED, à la suite d'un changement en LED, et des document transmis :

- Etude d'éclairage du 16/08/2023

- o Type de sources : LED
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 317 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.53
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.70
- o Points Bis : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 08/07/2029.

ST PALAIS SUR MER - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 173800101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 04/03/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Classement Eclairage (CNCE) en date du 30/06/2025 pour un classement en niveau E6, à la suite des réglages pour récupérer le niveau E6, et du document transmis :

- o Type de sources : IM
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 130 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.40
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.870

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 08/07/2029.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

AUNAC SUR CHARENTE - STADE DE LA GARENNE - NNI 160230101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 20/06/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 28/05/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 28/05/2025.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 08/07/2035, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/09/2025.

COURBILLAC - STADE MUNICIPAL - NNI 161090101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 17/06/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 17/06/2025.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 08/07/2035, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/09/2025.

CHALAIS - Stade Municipal 1 - NNI 160730101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 20/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 17/06/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 17/06/2025.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 08/07/2035, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/09/2025.

ST CYBARDEAUX - STADE MUNICIPAL - NNI 163120101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 17/06/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 17/06/2025.

- **Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

Elle constate la non-conformité majeure suivante (à lever avant le 30/09/2025) :

- **Zone de sécurité non conforme (2,50m art. 3.3 *).**

Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoire pour un Niveau T5 (art. 6.3*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. suspend le classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'à la levée des non-conformités.

Une contre-visite sera effectuée par la CRTIS pour pouvoir à nouveau classer cette installation.

HOULETTE - STADE MUNICIPAL - NNI 161650101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 10/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 17/06/2025, ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 17/06/2025.

- **Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1*)

Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoire pour un Niveau T5 (art. 6.3*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 08/07/2035, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/09/2025.

MARSAC - STADE DES GRANDS SABLES - NNI 162100101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 20/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 17/02/2025, ainsi que des **documents complémentaires** transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 17/02/2025.

- **AOP du 05/06/2025 (300 personnes en pourtour).**

Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 06/05/2035.

GENAC BIGNAC - STADE MUNICIPAL - NNI 161480101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 26/06/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 26/06/2025.
- AAC du 18/06/2025 (295 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 08/07/2035.

MARCILLAC LANVILLE - STADE MUNICIPAL - NNI 162070101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 17/06/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 17/06/2025.
- AAC du 18/06/2025 (295 personnes en pourtour)

Elle constate la non-conformité majeure suivante (à lever avant le 30/09/2025) :

- Zone de sécurité non conforme (2,50m art. 3.3 *).

Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoire pour un Niveau T5 (art. 6.3*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. suspend le classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'à la levée des non-conformités.

Une contre-visite sera effectuée par la CRTIS pour pouvoir à nouveau classer cette installation.

GOURVILLE - STADE MUNICIPAL - NNI 161560101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 26/06/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 26/06/2025.
- AAC du 29/06/2025 (245 personnes en pourtour et 50 personnes en tribunes)

Elle constate la non-conformité majeure suivante (à lever avant le 30/09/2025) :

- Zone de sécurité non conforme (2,50m art. 3.3 *).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. suspend le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'à la levée des non-conformités.

Une contre-visite sera effectuée par la CRTIS pour pouvoir à nouveau classer cette installation.

LES PINS - STADE MUNICIPAL - NNI 162610101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 28/05/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 28/05/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 08/07/2035.

VILLOGNON - STADE MUNICIPAL - NNI 164140101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 19/02/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 28/05/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 28/05/2025.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 08/07/2035, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/09/2025.

TAIZE-AIZIE - STADE MUNICIPAL - NNI 163780101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 13/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 13/02/2025.

- AAC du 02/06/2025 (290 personnes en pourtour).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 08/07/2035.

CHAMPAGNE MOUTON - STADE MUNICIPAL - NNI 160760101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 10/02/2025, ainsi que des **documents complémentaires** transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 10/02/2025.

- AAC (200 personnes en pourtour et 100 personnes en tribunes).

Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoire pour un Niveau T5 (art. 6.3*)).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 06/05/2035.

LES ADJOTS - STADE MUNICIPAL - NNI 160020101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 07/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 07/02/2025.

- AAC du 02/06/2025 (290 personnes en pourtour).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 08/07/2035.

CHAMPNIERS - STADE LES CLOUX 2 - NNI 160780102

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 20/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau A8 PN en date du 28/05/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 28/05/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 08/07/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

TAPONNAT - STADE MUNICIPAL - NNI 163790101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 10/06/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 10/06/2025.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Elle constate la non-conformité majeure suivante (à lever avant le 30/09/2025) :

- Zone de sécurité non conforme (2,50m art. 3.3 *).

Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1*)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. suspend le classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'à la levée des non-conformités.

Une contre-visite sera effectuée par la CRTIS pour pouvoir à nouveau classer cette installation.

GIMEUX - STADE MUNICIPAL - NNI 161520101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 16/06/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

BARDENAC - STADE MONTIGAUD - NNI 160290101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 16/06/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

PAIZAY NAUDOUIN - STADE MUNICIPAL - NNI 162530101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 13/06/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

ST-FORT-SUR-LE-NE - STADE MUNICIPAL - NNI 163160101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 12/06/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

ECHALLAT - STADE MUNICIPAL - NNI 161230101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 10/06/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

MAREUIL - Stade Municipal 1 - NNI 162080101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 13/06/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

TOUZAC - STADE MUNICIPAL1 - NNI 163860101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 18/06/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

ST-LAURENT-COGNAC - STADE MUNICIPAL - NNI 163300101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 19/06/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

ST BRICE - STADE ANDRÉ NAVARRO 2 - NNI 163040102

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 11/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 26/06/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 26/06/2025.

- AAC du 18/06/2025 (295 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 08/07/2025.

ST SULPICE DE COGNAC - STADE JO PORTET - NNI 163550101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 17/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 26/06/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 26/06/2025.

- AAC du 18/06/2025 (295 personnes en pourtour)

Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoire pour un Niveau T5 (art. 6.3*)).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 08/07/2025.

LOUZAC - STADE XAVIER MIET - NNI 161930101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 26/06/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 26/06/2025.
- AAC du 18/06/2025 (295 personnes en pourtour)

Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoire pour un Niveau T5 (art. 6.3*)).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 08/07/2035.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

MARSAC – STADE DES GRANDS SABLES – NNI 162100101

Cette installation est classée au Niveau T6 PN jusqu'au 06/05/2035.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un Bloc vestiaires pour un Niveau T6 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 19/06/2025
- Lettre de travaux de la Mairie
- Plan de Masse
- Plan de l'Aire de jeu
- Plan des vestiaires existants (2 vestiaires joueurs de 16m²)
- Plan du bloc vestiaires en création (1 vestiaire joueurs de 19 m² et un vestiaire arbitres de 9m²)

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour une création d'un Bloc vestiaires pour un Niveau T6 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T6 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

ST MICHEL – STADE DES BRANDES – NNI 163410101

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 31/03/2035.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une réfection du revêtement en PN avec arrosage et drainage et d'une création d'un Bloc vestiaires pour un Niveau T3 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 07/07/2025
- Lettre de travaux de la Mairie
- Plan de Masse

- Plan de l'Aire de jeu
- Plan de drainage
- Pan de l'arrosage
- Plan du bloc vestiaires (4 vestiaires joueurs de 25m², 2 vestiaires arbitres de 8 et 12m² et 1 bureau délégué de 6m²)

La C.R.T.I.S. transmet à la C.F.T.I.S. pour décision.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

FONTENILLE - STADE ROBERT VIOLLET - NNI 161410101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 20/06/2025 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 20/06/2025.
- Etude d'éclairage en date du 21/02/2024 :
 - o Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 62 m
 - o Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
 - o Implantation symétrique : 3,50m Ligne de Touche ; 15,00m Ligne de But
 - o Hauteur minimum de feu : 16,00 m
 - o Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs BVP528 OUT T35 (1505W)
 - o Température de couleur (kelvin) : 5700 K
 - o Facteur de maintenance : 1
 - o Glare Rating : 48
 - o Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 177 LUX
 - o U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,54
 - o U2h (EhMini/EhMoy) : 0,79

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

ST MICHEL - STADE DES BRANDES - NNI 163410101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 07/07/2025 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 07/07/2025.
- Etude d'éclairage en date du 05/07/2024 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 3,50m Ligne de Touche ; 15,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 18,00 m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs ALTIS LED G5 504L125 (1881W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating : 47
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 184 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,76
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,89

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

BUGEAT - Gymnase MilLe Sources 1 - NNI 190339901

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 19/06/2025
- Plans de Masse, Plan de l'Aire de Jeu, Plan des Vestiaires
- AOP du 18/01/2024 (122 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 03/06/2035.

BUGEAT - GYMNASSE MILLE SOURCES 2 - NNI 190339902

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 19/06/2025
- Plans de Masse, Plan de l'Aire de Jeu, Plan des Vestiaires
- AOP du 18/01/2024 (122 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 03/06/2035.

1.2 Confirmation de classement

ALLASSAC - STADE LE COLOMBIER - NNI 190050101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 27/08/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 21/02/2025, ainsi que des **documents complémentaires** transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 21/02/2025.
- **AAC DU 17/06/2025 (1260 personnes en pourtour et 100 personnes en tribunes).**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 08/04/2035.

CHAMBERET - STADE MUNICIPAL - NNI 190360101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 02/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 26/06/2025, ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 26/06/2025.

- **Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 08/07/2035, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/09/2025.**

BUGEAT - STADE ESPACE 1000 SOURCES 2 - NNI 190330102

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 19/06/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 19/06/2025.

- AOP du 18/01/2024 (122 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 08/07/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

MEYSSAC - STADE MUNICIPAL - NNI 192400102

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 25/05/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

SEILHAC - STADE MUNICIPAL - NNI 192550101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 01/07/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T4 PN en date du 27/06/2025, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 09/01/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 27/06/2025.

- Rapport du 01/07/2025 effectué par M. Henri CLAVIERE, membre CRTIS

- AOP du 13/11/2019 (200 personnes en pourtour et 100 personnes en tribune)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 08/07/2035.

BRIVE LA GAILLARDE - PLAINE DE JEUX DES BORIOTTES - NNI 190311001

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 25/06/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 25/06/2025.
- Plan des vestiaires
- AOP du 04/06/2019 (7260 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 08/07/2035.

CHAUFFOUR SUR VELL - STADE DE LABORIE - NNI 190500101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 23/06/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 23/06/2025.
- **Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 08/07/2035, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/09/2025.

BUGEAT - STADE ESPACE 1000 SOURCES 1 - NNI 190330101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 19/06/2025, ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 19/06/2025.
- AOP du 18/01/2024 (122 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 08/07/2035.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial**
- 2.2 Confirmation de classement**
- 2.3 Changement de niveau de classement**
- 2.4 Avis préalable**
- 2.5 Affaires diverses**

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

VIRSAC - Stade Municipal - NNI 335530101

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T7 PN ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date du 10/06/2025
- AAC du 11/06/2025 (299 personnes en pourtour et 350 personnes en tribunes) - **Reçue, levée de réserves**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 04/03/2035.

HOSTENS - Stade D'hostens - NNI 332020201

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date du 26/06/2025
- AAC du 30/06/2025 (400 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 08/07/2035.

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

GRADIGNAN - PLAINE DE JEUX DE MANDAVIT 3 - NNI 331920302

Cette installation est classée au Niveau T6 PN jusqu'au 22/03/2031.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'un changement de revêtement en vue de la création d'un terrain synthétique pour un Niveau T5 SYN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 29/04/2025
- Plan de masse
- Plan de l'Aire de jeu

- Plan des tribunes

- Fiche synthétique (Eurofield F42 fibres mixtes de 42mm avec sous-couche PROPLAY de 23mm et remplissage rafle de maïs)

- Pas de vestiaires attribués pour le moment à l'installation (future construction)

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'un terrain synthétique pour un Niveau T7 SYN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T7 SYN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1.5 Affaires diverses

BIGANOS – STADE R. GARNUNG – NNI 330510201

Cette installation est classée en Niveau T3 PN jusqu'au 30/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents complémentaires transmis :

- Tests in situ du 04/06/2025.

La C.R.T.I.S. transmet le dossier à la C.F.T.I.S. pour décision.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

ST DENIS DE PILE - STADE BOMALE 2 - NNI 333930102

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 05/06/2025 pour un classement en niveau E6 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 03/12/2025, et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 184 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.53
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.66
- o Points Bis : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 08/07/2029.

2.4 Avis préalable

GRADIGNAN - PLAINE DE JEUX DE MANDAVIT 3 - NNI 331920302

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 29/04/2025 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 29/04/2025.

– Etude d'éclairage en date du 23/03/2025 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 3,50m Ligne de Touche ; 19,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 18,00 m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (ALTIS G5 504L125 (1900W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating : 45
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 193 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,81
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,90

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

ADRIERS - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 860010101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 IM jusqu'au 02/05/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 27/05/2025 pour un classement en niveau E6 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 07/05/2024, et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 227 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.49
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.71

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 08/07/2029.

- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable

LHOMMAIZE - STADE RAPHAËL DEZERCE 1 - NNI 861310101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 05/06/2025 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 05/06/2025.

– Etude d'éclairage en date du 19/05/2025 :

- o Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- o Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- o Implantation symétrique : 4,00m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
- o Hauteur minimum de feu : 18,00 m
- o Nombre total de projecteurs : 64 projecteurs (CSX60 PRO (215W))
- o Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- o Facteur de maintenance : 1
- o Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 160 LUX

- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,76
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,86

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

CHAURAY - STADE MUNICIPAL 4 - NNI 790810104

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 16/06/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 16/06/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 08/07/2035.

ECHIRE - STADE MUNICIPAL 3 - NNI 791090103

Cette installation est classée A8 PN jusqu'au 25/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau A8 PN en date du 27/05/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 27/05/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 08/07/2035.

ECHIRE - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 791090102

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 25/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 26/05/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 26/05/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 08/07/2035.

TAIZE - STADE MUNICIPAL - NNI 793210201

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau A8 PN en date du 02/06/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 02/06/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 08/07/2035.

TAIZE - STADE DES PEUPLIERS - NNI 793210101

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 02/06/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 02/06/2025

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 08/07/2035, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/09/2025.

BOISME - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 790380102

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 12/06/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 12/06/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 08/07/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

CHAMPDENIERS ST DENIS - STADE JEAN BOURDET - NNI 790660101

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 30/11/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 16/06/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 16/06/2025.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Attention pour un Niveau T4 et T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoires pour un Niveau T4 et T5 (art. 6.3*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 08/07/2035, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/09/2025.

NANTEUIL - STADE MUNICIPAL - NNI 791890101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 18/06/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 16/06/2025.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 08/07/2035, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/09/2025.

USSEAU - STADE RENÉ MASSÉ - NNI 793340101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 15/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 11/06/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 11/06/2025.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 08/07/2035, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/09/2025.

LA FORET SUR SEVRE - STADE MUNICIPAL2 - NNI 792320101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 03/06/2035.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 PN en date du 17/06/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 17/06/2025.

- Rapport de visite du 17/06/2025 effectué par M. Jean-Jacques PETIT, membre CRTIS

- AAC du 24/06/2024 (500 personnes en pourtour)

Attention pour un Niveau T5, le banc de touche joueurs est obligatoire minimum 2,5ml (art. 3.9.5.2.*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 08/07/2035.

MAIRE L EVESCAULT - STADE MUNICIPAL - NNI 791630101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 20/05/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 20/05/2025.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 08/07/2035, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/09/2025.**

NIORT - STADE R. GAILLARD 3 (SYNTHÉ) - NNI 791910103

Cette installation était classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 30/06/2025.

Date de mise en service : 06/09/2015

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T4 SYN en date du 05/06/2025, à la suite de travaux, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 05/06/2025.

- Rapport de visite du 13/06/2025 effectué par M. Jean-Jacques PETIT, membre CRTIS

- Tests in-situ du 22/06/2025 : conformes (LABOSPORT)

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 06/09/2035 (Date de mise en service), **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/09/2025.**

LEZAY - PARC DES SPORTS 2 - NNI 791480102

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 22/05/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 22/05/2025.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 08/07/2035, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/09/2025.**

ST GELAIS - STADE MUNICIPAL - NNI 791090201

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 16/06/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 16/06/2025.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 08/07/2035, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/09/2025.**

LE TEMPLE - STADE MUNICIPAL - NNI 793230101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 12/05/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 26/05/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

MONCOUTANT – STADE JEAN LORIT 1 – NNI 791790101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 04/07/2033.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des éléments complémentaires reçus :

- AAC du 03/06/2025 (2700 personnes en pourtour, 300 personnes en tribune)

La C.R.T.I.S. prend note de l'AAC.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

ST POMPAIN - STADE MUNICIPAL - NNI 792900101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 02/06/2025 pour un classement en niveau E6 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 07/05/2024, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 186 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.48
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.72

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 08/07/2029.

NIORT - STADE DE SOUCHÉ - NNI 791910601

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 25/06/2025 pour un classement en niveau E6 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 08/07/2024, et du document transmis :

- Type de sources : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 151 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.64
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.86

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 08/07/2029.

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

THOUARS - STADE P. MORIN 5 (SYNTHÉ) - NNI 793290105

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 IM jusqu'au 06/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 04/06/2025 pour un classement en niveau E5 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 07/01/2025, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 265 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.63
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.80
- Points Bis : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 08/07/2029.

2.4 Avis préalable

ST MAXIRE - STADE MUNICIPAL - NNI 792810101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 23/06/2025 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 23/06/2025.

– Etude d'éclairage en date du 08/05/2025 :

- Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 5,80m Ligne de Touche ; 24,50m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 15,50 m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (AAA-LUX WS GEN8 (de 1675W et 1800W))
- Température de couleur (kelvin) : 5000 K
- Glare Rating : 49
- Facteur de maintenance : 1
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 164 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,51
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,73

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

STE VERGE - STADE ÉMILE PLANTIN - NNI 790360101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 24/06/2025 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 24/06/2025.

– Etude d'éclairage en date du 28/11/2022 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 9,00m Ligne de Touche ; 15,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 15,00 m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (KERIS 5 ASY 30 (883W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 86 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,26
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,40

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

NIORT - STADE DE CHOLETTE - NNI 791911001

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 IM jusqu'au 15/11/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 25/06/2025 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 25/06/2025.

– Etude d'éclairage en date du 27/09/2024 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 7,00m Ligne de Touche ; 16,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 16,00 m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (AAA-LUX WS GEN8 (1700W))
- Température de couleur (kelvin) : 5000 K
- Glare Rating : 49
- Facteur de maintenance : 1
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 164 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,41
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,64

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

MONCOUTANT - STADE JEAN LORIT 3 - NNI 791790103

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 11/06/2025 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 11/06/2025.

– Etude d'éclairage en date du 26/06/2024 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 6,00m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 19 m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (BVP518 (1000W) et BVP528 (1500W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating : 45.6
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 175 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,60
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,81

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

LIMALONGES - STADE MUNICIPAL - NNI 791500101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 01/07/2025 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 01/07/2025.

– Etude d'éclairage en date du 16/05/2024 :

- Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 60 m
- Implantation : Latérale 2 x 3 mâts (Asymétrique)
- Implantation Asymétrique : 7,70m mini et 10,50 maxi Ligne de Touche ; 7,60m mini et 10,50m maxi Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 12,00 m
- Nombre total de projecteurs : 6 projecteurs (BVP518 (1000W) et BVP528 (1500W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Facteur de maintenance : 1
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 109 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,35
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,58

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

NIORT – STADE DE SOUCHE – NNI 791910601

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 11/06/2025 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 11/06/2025.

– Etude d'éclairage en date du 10/10/2024 :

- Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 63 m
- Implantation : Latérale 2 x 3 mâts (Asymétrique)
- Implantation Asymétrique : 3,00m mini et 5,50m maxi Ligne de Touche ; 16,50m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 15,00m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (AA-LUX WS GEN8 (1675W))
- Température de couleur (kelvin) : 5000 K
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating : 48
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 170 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,58
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,85

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

MAREUIL - Stade Municipal - NNI 242530101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 23/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 15/05/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 15/05/2025
- AAC du 17/06/2025 (200 personnes en pourtour et 90 personnes en tribunes).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 03/06/2035.

TRELISSAC - STADE FIRMIN DAUDOU 4 - NNI 245570104

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de Visite du 26/06/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

MARSAC SUR L ISLE - PLAINE DE JEUX SALTGOURDE 2 - NNI 242560102

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 24/06/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 26/06/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 03/06/2035.

TRELISSAC - STADE FIRMIN DAUDOU 3 - NNI 245570103

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 24/06/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 24/06/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 03/06/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

PERIGUEUX - STADE ROGER DANTOU 2 - NNI 243220102

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de Visite du 26/06/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

ST PARDOUX LA RIVIERE - STADE FRANCIS DUBUISSON - NNI 244790101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 09/12/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T4 PN en date du 27/06/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 27/06/2025.
- Rapport du 27/06/2025 effectué par Mme Mathilde DELANNES, membre CRTIS
- AAC du 10/09/2010 (150 personnes en pourtour)

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Attention pour un Niveau T4, les vestiaires joueurs doivent être de 20m² minimum pour des installations déjà existantes (art. 4.6.1*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 08/07/2035, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/09/2025.**

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

BOULAZAC ISLE MANOIRE – FOOT 5 PALISSADES LUCIEN DUTARD 2 – NNI 240535502

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un terrain FOOT5 PALISSADES SYN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 13/05/2025
- Plan de masse
- Plan de l'Aire de jeu
- Fiche Projet

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour une création d'un terrain FOOT5 PALISSADES SYN conforme au cahier des charges FOOT5.

ST SAUVEUR – STADE LE FOURNICOU – NNI 244990101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 04/03/2035.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents complémentaires transmis :

- AOP du 23/06/2025 (150 personnes en pourtour)

La C.R.T.I.S. prend note de l'AOP.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

MARSANEIX - STADE MUNICIPAL - NNI 242580101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 16/06/2025 pour un classement en niveau E7 LED et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 136 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.31
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.56
- Points Bis : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 08/07/2029.

ST PARDOUX LA RIVIERE - STADE FRANCIS DUBUISSON - NNI 244790101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 27/06/2025 pour un classement en niveau E5 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 05/12/2023, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = **215 Lux (250 Lux pour une mise en service en niveau E5)**
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.63
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.80
- Points Bis : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 08/07/2029.

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

BOULAZAC ISLE MANOIRE – FOOT 5 PALISSADES LUCIEN DUTARD 2 – NNI 240535502

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 13/05/2025 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 13/05/2025.

– Etude d'éclairage en date du 17/05/2024 :

- Dimension de l'aire de jeu : 30 m x 20 m
- Implantation : Latérale 2 x 3 mâts (Asymétrique)
- Implantation Asymétrique : 1,00m maxi Ligne de Touche ; 5,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 6,00 m
- Nombre total de projecteurs : 6 projecteurs (ECLATEC (330W))
- Température de couleur (kelvin) : 4000 K
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 171 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,41
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,75

La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un éclairage pour un FOO5 PALISSADES LED de cette installation en conforme au cahier des charges FOOT5.

SANILHAC – STADE FOOT A 8 MARSANEIX – NNI 243120103

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 06/06/2025 pour un classement en niveau E7 LED et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 136 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.33
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.49
- Points Bis : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 08/07/2029.

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

ST HILAIRE LES PLACES - STADE DU LAC PLAISANCE - NNI 871500101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 27/11/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 12/06/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 12/06/2025.
- Rapport de visite du 01/07/2025 effectué par M. Jacky DESAINTEJEAN, membre CRTIS
- **Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

Elle constate les non-conformités mineures suivantes (à lever avant le 30/09/2025) :

- **Fixations des filets de but cassées (art. 3.9.2 *)**

Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1*)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 03/06/2035, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC et la levée de la non-conformité mineure avant le 30/09/2025.**

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

PARENTIS EN BORN CEDEX - Stade Malichecq 2 (FOOT A8) - NNI 402170202

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau A8 PN en date du 08/05/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 08/05/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 03/06/2035.

PARENTIS EN BORN CEDEX - Stade Malichecq 3 (foot A8) - NNI 402170203

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau A8 PN en date du 08/05/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 08/05/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 03/06/2035.

1.2 Confirmation de classement

PARENTIS EN BORN - STADE MALICHECQ - NNI 402170201

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 13/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 13/02/2025.

Attention un terrain ne peut pas être séparé des vestiaires par une voie publique ouverte à la circulation des véhicules, il constitue une nouvelle installation qui, sans vestiaires, ne peut être classée qu'en Niveau 7 (art. 4.4*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 08/07/2035.

ARENGOSSE - STADE MUNICIPAL - NNI 400060101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 08/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 28/04/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 28/04/2025.

- AAC du 06/06/2025 (500 personnes en pourtour et 180 personnes en tribunes assises et 30 tribunes debout)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 08/07/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

VILLENEUVE DE MARSAN - STADE JACQUES DUTIN 2 - NNI 403310102

L'éclairage de cette installation n'est pas classé

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 24/04/2025 pour un classement en niveau E6 LED et du document transmis :

- o Type de sources : IM
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 146 Lux **(150 Lux minimum pour une mise en service niveau E6)**
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.44
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.67

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 03/06/2027.

2.2 Confirmation de classement

VILLENEUVE DE MARSAN - STADE JACQUES DUTIN 3 - NNI 403310103

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 31/01/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 24/04/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- o Type de sources : IM
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 179 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.45
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.66

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 08/07/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

MONT DE MARSAN - STADE JACQUES FOIX 1 - NNI 401920701

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 07/05/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 27/06/2025 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 27/06/2025.

– Etude d'éclairage en date du 14/05/2025 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (Asymétrique)
- Implantation Asymétrique : 4,50m Ligne de Touche ; 16,50m mini et 17,00m maxi Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 18,00 m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (ALTIS G5 504L125 (1587W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating : 45
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 166 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,74
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,87

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

LESCAR - STADE DU LAOU - NNI 643350302

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 05/06/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 05/06/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 08/07/2035.

BAIGTS DE BEARN - STADE MUNICIPAL - NNI 640870101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 19/05/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 19/05/2025.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 03/06/2035, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/09/2025.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

